# E 6328

## **ASSEMBLÉE NATIONALE**

#### SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 juin 2011 Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 juin 2011

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination de deux membres italiens et de deux suppléants italiens du Comité des régions



#### CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 14 juin 2011 (15.06) (OR. en)

11565/11

**CDR 39** 

## ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres italiens et de deux suppléants italiens du Comité des régions

#### **DÉCISION DU CONSEIL**

du

## portant nomination de deux membres italiens et de deux suppléants italiens du Comité des régions

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

considérant ce qui suit:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305, vu la proposition du gouvernement italien,

- (1) Les 22 décembre 2009 et 18 janvier 2010, le Conseil a adopté respectivement les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015<sup>1</sup>.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de MM. Sergio CHIAMPARINO et Savino Antonio SANTARELLA. Deux sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de MM. Luigi MONTANARO et Giuseppe VARACALLI,

## A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

\_

11565/11 ard/mb 1 DRI **FR** 

JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

#### Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- a) en tant que membres:
  - M. Alessandro COSIMI, Sindaco del Comune di Livorno
  - M. Roberto RUOCCO, Vice Sindaco Comune Cerignola (FG)

et

- b) en tant que suppléants:
  - Mme Laura ARDITO, Consigliere comunale di Arese (MI)
  - M. Giuseppe VARACALLI, *Sindaco del Comune de Gerace (RC)* (changement de mandat).

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président